



**DELIBERATION N° 21/083 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT SUR LES CANDIDATURES AUX DISPOSITIFS DU PLAN FRANCE
RELANCE NUMÉRIQUE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE
TRANSFORMATION ET D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA COLLECTIVITÉ
DE CORSE**

**CHÌ PORTA NANTU À E CANDIDATURE À I DISPUSITIVI DI U PIANU FRANCIA
RILANCIU NUMERICU IN U QUATRU DI A PULITICA DI TRASFURMAZIONE È
D'ACCUNCIAMENTU NUMERICU DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

SEANCE DU 30 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 avril 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Romain COLONNA
M. François BENEDETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI
Mme Valérie BOZZI à M. Pierre GHIONGA
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Stéphanie GRIMALDI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Xavier LACOMBE à Mme Christelle COMBETTE
M. Paul LEONETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Stéphanie GRIMALDI

M. Paul MINICONI à Mme Anne TOMASI
M. François ORLANDI à M. Antoine POLI
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Louis DELPOUX
M. Pierre POLI à Mme Anne TOMASI
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à Mme Rosa PROSPERI
M. Joseph PUCCI à Mme Mattea CASALTA
Mme Catherine RIERA à Mme Marie-Hélène PADOVANI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (63) : Mmes et MM :

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le présent rapport.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer, signer la candidature de la Collectivité de Corse et à mener les négociations nécessaires dans le cadre de l'appel à projet DATA du programme « Transformation Numérique pour les collectivités territoriales » du plan France Relance.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer, signer la candidature de la Collectivité de Corse et à mener les négociations nécessaires dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création d'un CSIRT du programme « Cyber-sécurité » du plan France Relance.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer, signer la candidature de la Collectivité de Corse et à mener les négociations nécessaires dans le cadre de l'axe 1 « conseillers numériques » du programme « inclusion numérique pour la lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme » du Plan France Relance.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer, signer la candidature de la Collectivité de Corse et à mener les négociations nécessaires dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Hub Numérique inclusif de la Banque des Territoires.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 30 avril 2021

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 29 ET 30 AVRIL 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CANDIDATURE À I DISPUSITIVI DI U PIANU FRANCA
RILANCIU NUMERICU IN U QUATRU DI A PULITICA DI
TRASFORMAZIONE È D'ACCUNCIAMENTU NUMERICU
DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**CANDIDATURES AUX DISPOSITIFS DU PLAN FRANCE
RELANCE NUMÉRIQUE DANS LE CADRE DE LA
POLITIQUE DE TRANSFORMATION ET
D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA COLLECTIVITÉ
DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Table des matières

<u>Contexte.....</u>	<u>2</u>
<u>Objet du présent rapport.....</u>	<u>3</u>
<u>Présentation des opportunités du Plan France Relance Numérique.....</u>	<u>3</u>
<u>Les dispositifs ciblés par la Collectivité de Corse au titre de la transformation et de l'aménagement numérique de la Corse.....</u>	<u>5</u>
<u>Présentation du contenu des candidatures de la Collectivité de Corse aux différents dispositifs.....</u>	<u>6</u>
<u>Candidatures à l'Appel à Manifestation d'Intérêt création d'un Hub pour un Numérique Inclusif de la Banque des Territoires et au dispositif « conseiller numérique » de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.....</u>	<u>8</u>
<u>Financement des opérations et finalisation des dossiers.....</u>	<u>9</u>
<u>Conclusion.....</u>	<u>10</u>

Contexte

Dès le début de la crise sanitaire, notre collectivité s'est préoccupée des conditions d'accès à l'offre numérique, à la fois dans un objectif de cohésion sociale et de lutte contre l'éloignement des publics, en contexte de distanciation physique des populations, et pour faire progresser globalement la couverture des usages numériques par la collectivité, car la transformation de notre modèle face aux crises passe par une ambition numérique réaffirmée.

La mise en service d'un site covid-19.corsica au printemps 2020 témoigne de cette préoccupation, il est actualisé en permanence des initiatives de la collectivité en matière de sauvegarde et de relance de l'activité économique, notamment.

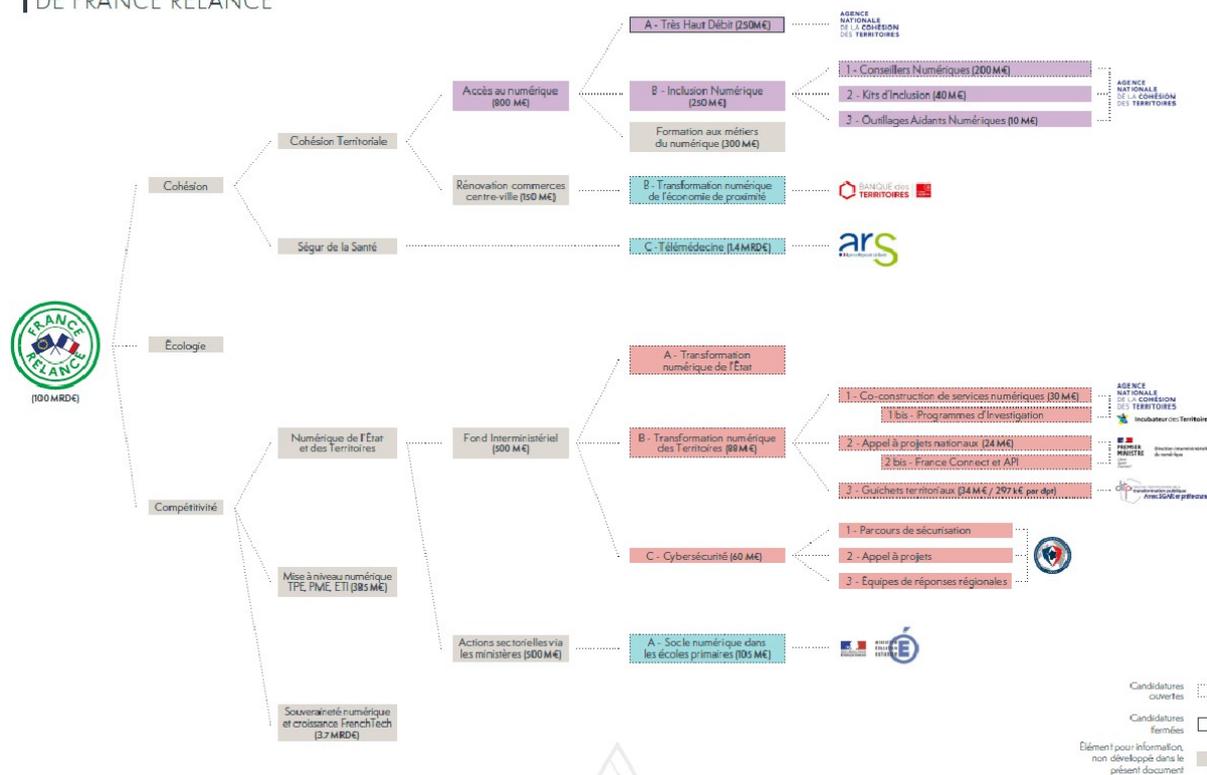
Dans un second temps, notre collectivité a adopté le premier volet « Salvezza » du plan Salvezza è rilanciu, qui porte une dizaine de mesures concernant directement les usages numériques en lien avec la réponse aux enjeux de la crise sanitaire. C'est le cas par exemple du soutien aux espaces de médiation numérique insulaires (mesure 5.7) de la dotation d'outils numériques des plus démunis (mesure 5.8) ou encore de la mise à disposition du public d'un téléservice pour les mesures d'aide économique (fonds Salvezza, mesure 1.1).

Parallèlement, nous devons nous préoccuper des conditions de reprise de l'activité suite à la crise, pour la rendre notamment plus résiliente et conforme aux usages d'aujourd'hui. La transformation numérique de notre organisation et l'inclusion numérique de nos populations font partie intégrante de nos objectifs pour un aménagement numérique de la Corse, réaffirmés encore au titre du présent mandat.

La réponse aux appels à projet dans le cadre du plan France Relance spécifiquement adressés dans le cadre du numérique vient alimenter cette dynamique, qui devra se concrétiser par un engagement plus large encore au bénéfice de l'ensemble des usagers de notre territoire. Le plan France Relance présente de nombreuses opportunités de financement de projets numériques pour la Collectivité de Corse et sa démarche de transformation et d'aménagement numérique, entamée autour du projet Smart Isula en cours de définition dans les travaux d'actualisation du SDTAN.

Le schéma ci-dessous dresse la cartographie des aides disponibles au titre du plan France Relance et de son volet numérique.

DISPOSITIFS AUTOUR DU NUMÉRIQUE DE FRANCE RELANCE



Objet du présent rapport.

Le présent rapport vise à autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à positionner la candidature de la Collectivité de Corse aux appels à projet et appels à manifestation d'intérêt du plan France Relance, qui s'inscrivent dans la politique de transformation et d'aménagement numérique de la Corse.

Les opportunités de financement offertes par le Plan France Relance et sollicitées dans le présent rapport sont en parfaite adéquation avec les travaux en cours autour du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse dont une note d'étape est fournie en Annexe 1.

Présentation des opportunités du Plan France Relance Numérique.

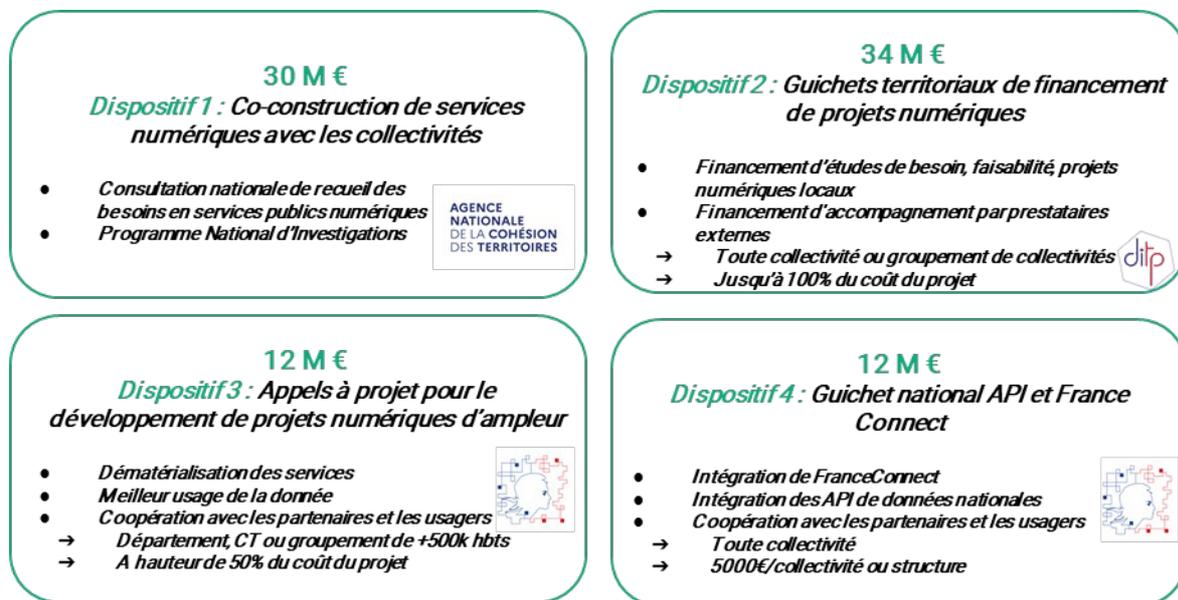
La politique de transformation et d'aménagement numérique de la Corse menée par la Collectivité de Corse se doit de saisir les opportunités offertes par plan France Relance et son volet Numérique en portant une attention particulière aux dispositifs suivants :

- Le programme « Transformation Numérique pour les collectivités territoriales » au titre du volet Compétitivité du plan France Relance,
- Le programme « Cybersécurité » au titre du volet Compétitivité du plan France Relance,
- Le programme « inclusion numérique pour la lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme » au titre du volet Cohésion du Plan France Relance.

L'appel à manifestation d'intérêt Hub Numérique de la Banque des Territoires en lien avec programme « inclusion numérique pour la lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme » au titre du volet Cohésion du Plan France Relance.

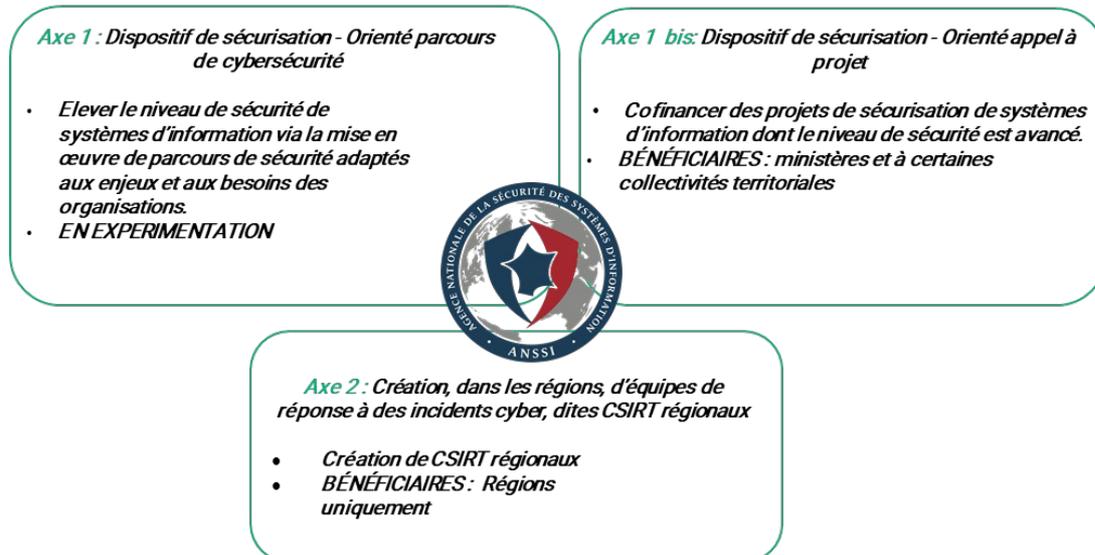
Description du programme « Transformation Numérique pour les collectivités territoriales » du volet « compétitivité » du plan France Relance.

Doté d'une enveloppe de 88 M€, ce programme se décompose en quatre dispositifs :



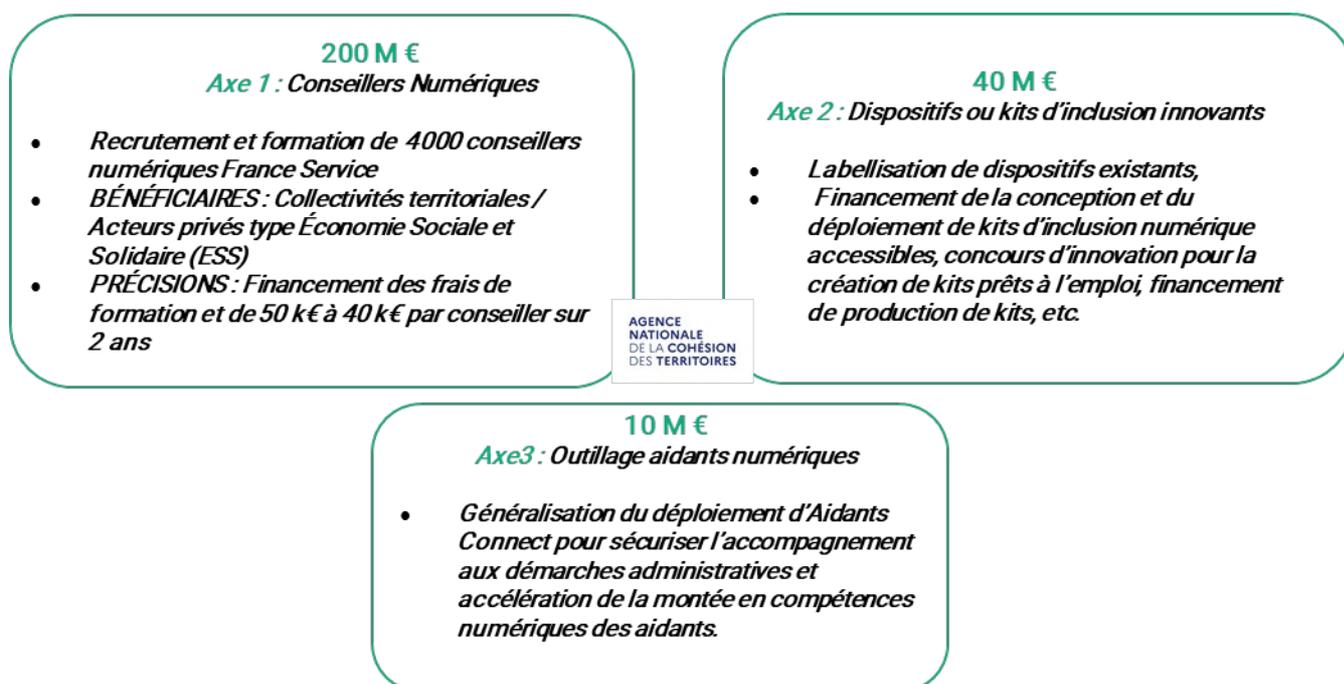
Description du programme « Cybersécurité » du volet « compétitivité » du plan France Relance.

Doté d'une enveloppe de 60 M€, le programme se décompose en trois axes :



Description du programme « inclusion numérique pour la lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme » du volet Cohésion du plan France Relance.

Doté d'une enveloppe de 250 M€, il se décompose en trois axes :



A côté du plan France relance, l'appel à manifestation d'intérêt Hub Numérique de la Banque des Territoires.

Missionnée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la Banque des Territoires a lancé en fin d'année 2020 un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de créer des hubs sur les territoires qui sont encore dépourvus de « Hubs pour un numérique inclusif ». Cet AMI est doté d'une enveloppe globale de 2,3 millions d'euros.

Une subvention de 250 000 € sera accordée à chaque Hub et des bonifications de 50 000 € pourront être ajoutées en cas d'intervention dans les Quartiers Politique de la Ville ou en lien avec le programme « Action de Cœur de Ville ».

Les dispositifs ciblés par la Collectivité de Corse au titre de la transformation et de l'aménagement numérique de la Corse.

Dans le cadre du Plan France Relance, il est proposé dans le présent rapport de soumettre une candidature aux dispositifs suivants :

- 1) Le programme « Transformation Numérique pour les collectivités territoriales » au titre du Dispositif 3 et des Appels à projets pour le développement de projets numériques d'ampleur. La Collectivité de Corse souhaite candidater à l'appel à projet « Développer l'utilisation de la donnée dans votre territoire ». A ce titre elle sollicite un soutien pour le financement de sa plateforme Opendata et l'accompagnement de sa stratégie de données territoriales.
- 2) Le programme « Cybersécurité » au titre de l'appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un CSIRT (Computer Security Incident Response Team) porté par l'ANSSI (Agence Nationale pour la Sécurité des Systèmes d'Information).
- 3) L'appel à manifestation d'intérêt « Hub pour un numérique inclusif » porté

par la Banque des Territoires couplé au Programme « inclusion numérique pour la lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme » et son axe 1 « conseillers numériques ».

Présentation du contenu des candidatures de la Collectivité de Corse aux différents dispositifs

Candidature de la CdC à l'appel à projet « Développer l'utilisation de la donnée dans votre territoire »

Principes généraux de la candidature

Depuis 2013 la Collectivité de Corse s'investit dans l'ouverture des données publiques à travers sa politique intitulée OPENDATA CORSICA. Cette politique volontariste permet de :

- rendre disponibles au plus grand nombre sur Internet les données publiques produites par les services, directions, agences et offices de la Collectivité de Corse et d'autres collectivités insulaires,
- stimuler la réutilisation de ces données par des développeurs, des chercheurs, des cabinets d'études afin d'initier un véritable processus d'innovation ouverte sur l'île.

En 2015 la Collectivité de Corse ouvrait sa plateforme des données publiques ouvertes data.corsica. Cette plateforme héberge dans le cloud plus de 800 jeux de données, disponibles en téléchargement ou via des API, produits par une dizaine de producteurs et couvrant 15 thématiques illustrées sur son domaine principal et ses trois sous-domaines.

Par ailleurs la Collectivité de Corse a initié une réflexion concernant la gestion de la donnée en Corse dans le cadre de l'élaboration du SDTAN. Cette réflexion vise à identifier les principaux enjeux concernant les règles éthiques et les valeurs qui sous-tendent l'action collective autour de la gestion des données et à fixer des priorités dans le cadre de la mise en œuvre d'une Stratégie data territoriale et d'un « Service public de la donnée ».

C'est dans ce contexte que la Collectivité entend candidater à l'AAP France Relance concernant le volet Data intitulé « Développer l'utilisation de la donnée dans votre territoire » afin :

- 1- De financer le renouvellement de la plateforme data.corsica,
- 2- D'accompagner la Collectivité dans la mise en œuvre d'un *service public corse de la donnée*.

Leviers financiers attendus

Type de dispositif	Contribution attendue du dispositif FRANCE RELANCE	Contrepartie de la Collectivité de Corse
AAP « Développer l'utilisation de la donnée dans votre territoire »	50 % sur le coût total soit 125 000 € et un coût net pour la CdC de 125 000 €	Pour un coût total de financement est de 250 000 € HT (150 000 K€)

		de renouvellement du portail et 100 000 K€ d'études) Ces opérations ont été prévues au titre du BP 2021.
--	--	--

Candidature de la CdC à l'Appel à Manifestation d'Intérêt création d'un CSIRT porté par l'ANSII

Principes généraux de la candidature

Un CSIRT régional (Computer Security Incident Response Team) est un centre de réponse d'urgence aux incidents en rapport avec les risques dits cyber au profit de collectivités et structures du tissu économique local.

Ces centres de réponse d'urgence traitent les demandes d'assistance des institutions comme PME, ETI, collectivités territoriales, associations et les mettent en relation avec des partenaires de proximité : prestataires et partenaires étatiques.

Il apparaît que toutes les composantes de la société insulaires (publiques, privées, monde de l'éducation, monde associatif et culturel, sphères économiques et sociales) sont fortement préoccupées par le développement des attaques, des intrusions et plus généralement par les risques dits Cyber. Face à ces risques, ils sont souvent isolés et n'ont pas de référents de proximité susceptibles de les accompagner ou de les conseiller en cas d'attaque notamment.

La sécurité des réseaux, des systèmes numériques comme la création d'un espace numérique de confiance se révèlent indispensables à la réalisation des ambitions numériques de la Corse. Si les organisations doivent s'adapter aux nouveaux usages numériques et se digitaliser, cette transformation réclame qu'elle puisse le faire dans un environnement de confiance et de sécurité.

Dans ce contexte, un projet de CSIRT en Corse est une priorité pour préparer :

1. La sensibilisation et la formation des organisations publiques et privées mais aussi de l'ensemble de la société insulaire aux risques cyber,
2. Le développement d'une offre complète et de proximité d'accompagnement, de diagnostic des vulnérabilités et d'audit sécurité des systèmes numériques,
3. La veille active sur les risques et les menaces et leurs solutions,
4. L'accompagnement vis-à-vis de la protection des données personnelles,
5. L'animation, la coordination et la stimulation d'un écosystème d'acteurs (au niveau régional, national et européens).

Au-delà de la réponse répressive qui vient souvent trop tard, la cyber sécurité et la confiance numérique s'inscrivent dans des missions de service public touchant à l'aménagement et à la transformation numérique et aussi au développement économique.

Il s'agira dans un premier temps de constituer ce CSIRT comme une mission au sein de la Direction de la transformation et l'aménagement numérique. Cette mission sera

dotée de ressources dédiées promptes à répondre aux besoins des institutions en Corse en cas de cyberattaque : délimiter et comprendre l'incident, préparer le dossier d'incident cyber à transmettre à un prestataire de réponse à incident.

En même temps, une évaluation précise de l'environnement cyber de la Corse sera menée de façon à permettre d'élaborer la feuille de route et l'évolution du CSIRT à moyen terme et de l'écosystème qu'il devra faire émerger.

Au niveau de la Collectivité de Corse, dans un premier temps, une ressource dédiée sera mobilisée et financée dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt.

Leviers financiers attendus

Type de dispositif	Contribution attendue du dispositif FRANCE RELANCE	Contrepartie de la Collectivité de Corse
Manifestation d'intérêt « Création de CSIRT » portée par l'ANSSI	Jusqu'à 1M€ de fonctionnement et d'investissement sur 3 ans	Sans contrepartie financière mais un engagement de la Collectivité de Corse sur des critères.

Candidatures à l'Appel à Manifestation d'Intérêt création d'un Hub pour un Numérique Inclusif de la Banque des Territoires et au dispositif « conseiller numérique » de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Principes généraux des candidatures

Le numérique inclusif est un pilier du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique Smart Isula. Il est précisé dans sa note d'étape :

« *Smart Isula s'est construit autour de trois ambitions fondatrices (...) :*

La deuxième ambition veut favoriser l'émergence d'une île inclusive au sein de laquelle chaque Corse pourra trouver sa place, s'émanciper, activer des solidarités. Cela passe par l'accompagnement de tous aux usages numériques afin de développer une capacité d'agir et de transformer la société sans en être exclu. Cet enjeu majeur est souligné par l'indice de fragilité numérique de l'île et accentué par la crise sanitaire liée à la COVID-19. »

Depuis qu'elle mène son action en matière d'inclusion numérique, la Collectivité de Corse manque d'un dispositif essentiel d'animation et de mise en réseau des acteurs de la médiation numérique. Sans cette composante, le numérique inclusif en Corse s'essouffle et les espaces publics numériques présents dans les territoires se sentent de plus en plus isolés.

En conséquence, d'une part, la Collectivité de Corse se propose de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt de la Banque des Territoires afin de constituer un Hub pour un numérique inclusif en Corse et ainsi répondre à trois principaux objectifs :

- a. L'animation et la structuration de l'écosystème de la médiation numérique en Corse,

- b. La professionnalisation et la formation des animateurs (aidants numériques, médiateurs numériques, travailleurs sociaux sur la médiation numérique),
- c. L'accompagnement et l'ingénierie en direction des espaces de médiation numérique (évolution des espaces, développement de nouveaux projets d'espaces, de projets collaboratifs entre les espaces, appui aux politiques de médiation des EPCI et des communes...).

Le futur Hub corse remplirait ces missions en ayant pour objectif de référencer et de cartographier les lieux, de les coordonner en apportant une animation structurée, d'apporter une ingénierie au plus près des besoins des espaces numériques, d'accompagner la montée en compétences des médiateurs et de déployer des services et ressources communs afin d'alléger les coûts et les contraintes pour chaque espace (moyens techniques, programmes d'animation, partenariats scellés à l'échelle régionale, groupement de commandes...) et d'aider à l'émergence de nouveaux espaces de médiation là où il n'en existe pas dans un souci d'équilibre territorial et d'amélioration de l'accès au numérique sur tout le territoire insulaire.

Pour cela la Collectivité de Corse souhaite étudier l'opportunité de répondre en s'associant aux structures de médiation numérique qui œuvrent à l'inclusion numérique sur le territoire insulaire (espaces publics numériques, maisons France Service, FabLabs, Tiers-Lieux, structures communales/EPCI, espaces de co-working, acteurs du travail social et de l'emploi, associations qui interviennent sur la totalité du territoire à l'instar d'EMAHO, ...). Le montage juridique du Hub n'est pas défini à ce stade. Une analyse est en cours des différents véhicules juridiques identifiés comme pertinents (association, SAS, SEM, GIE, GIP, SCIC...). Le résultat de cette analyse et les conditions de déploiement opérationnel du Hub seront présentés ultérieurement si le dossier connaît une issue favorable.

D'autre part, la Collectivité de Corse se propose de candidater au dispositif « conseiller numérique » lancé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires afin de recruter deux conseillers numériques au sein de la DTAN. Ces 2 conseillers assureront en coordination avec le futur Hub les actions suivantes : permanences au sein des structures de médiation, organisation d'ateliers/formations, accompagnement des structures dans leurs activités, aide à l'animation du réseau des aidants numériques corses, etc.

Leviers financiers attendus :

Type de dispositif	Contribution attendue du dispositif FRANCE RELANCE	Contrepartie de la Collectivité de Corse
AMI « Hub pour un numérique inclusif »	250 000 € à 300 000 € (selon bonification)	Une contrepartie est souhaitée toutefois celle-ci peut s'envisager directement ou par les actions de la CdC engagées en matière d'inclusion numérique.
Opération « conseiller numérique » de l'ANCT (recrutement de 2	100 000 € sur 2 ans (25 000 € par conseiller numérique par an)	Pas de contrepartie exigée.

conseillers)		
--------------	--	--

Financement des opérations et finalisation des dossiers

Si une issue favorable est réservée aux différents dossiers présentés par la Collectivité de Corse, le montant de la contribution du plan France Relance à la politique de transformation et d'aménagement numérique de la Corse serait de l'ordre de 1,475 M€.

Les crédits dévolus à ces opérations seront mobilisés sur le programme 1212 I et 1212F, ils feront l'objet d'une individualisation spécifique pour chaque dossier qui aura fait l'objet d'une instruction favorable en sachant que certains d'entre eux ne nécessiteront pas de contrepartie financière de la Collectivité de Corse.

Chaque dossier dans sa phase finale d'instruction fera l'objet d'un rapport spécifique lié à la contractualisation avec l'Etat.

Conclusion

Il est demandé à l'Assemblée de Corse :

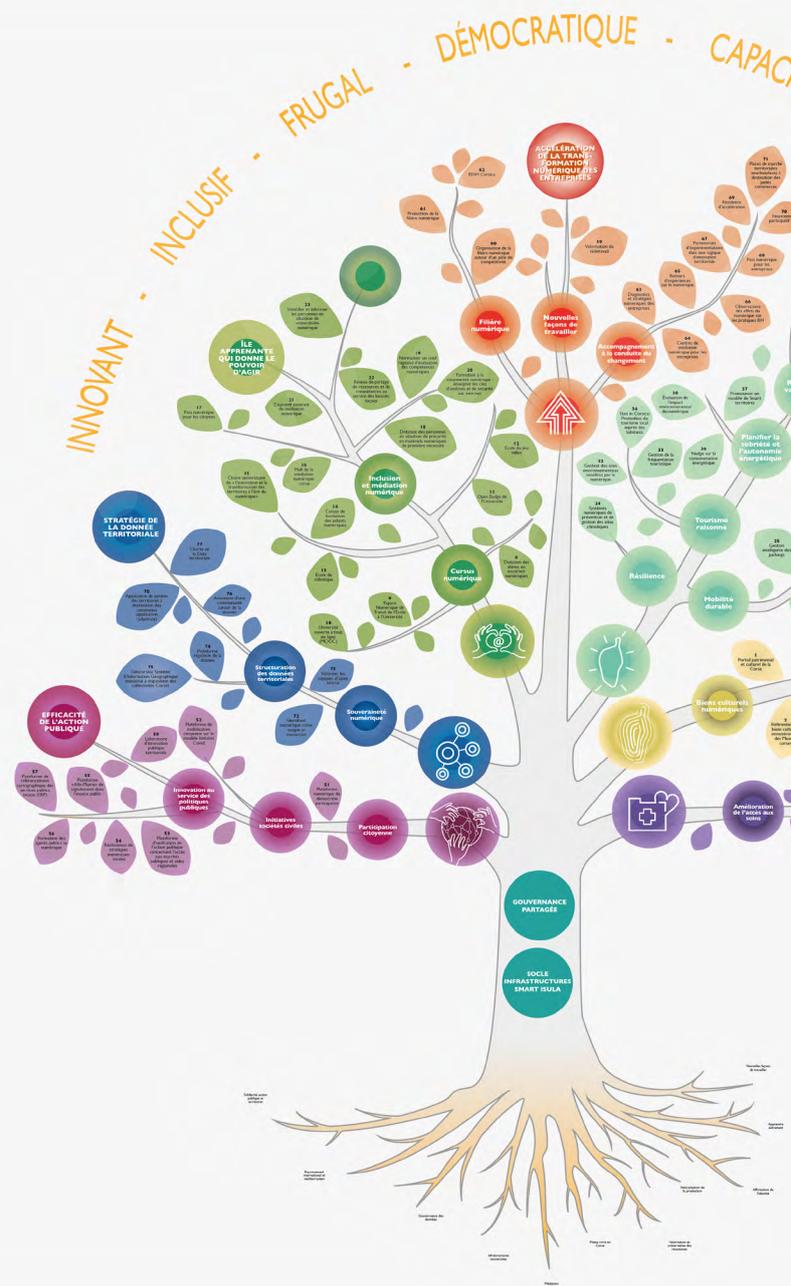
- D'approuver le présent rapport.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer la candidature de la Collectivité de Corse et à mener les négociations nécessaires dans le cadre de l'appel à projet DATA du programme « Transformation Numérique pour les collectivités territoriales » du plan France Relance.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer la candidature de la Collectivité de Corse et à mener les négociations nécessaires dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création d'un CSIRT du programme « Cyber-sécurité » du plan France Relance.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer la candidature de la Collectivité de Corse et à mener les négociations nécessaires dans le cadre de l'axe 1 « conseillers numériques » du programme « inclusion numérique pour la lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme » du Plan France Relance.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer la candidature de la Collectivité de Corse et à mener les négociations nécessaires dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Hub Numérique inclusif de la Banque des Territoires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Élaboration du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse

Note d'étape de la démarche Smart Isula : une feuille de route numérique 2021 - 2027

SMART ISULA



1. SMART ISULA : Pour un numérique choisi plutôt que subi

Le numérique n'est plus seulement une technologie et des outils, il est désormais la **source de mutations sociologiques et anthropologiques** auxquelles la société Corse ne pourra échapper. Ainsi la **définition d'une stratégie numérique pour la Corse** se doit de prendre en compte les transformations économiques, sociales et culturelles de la société, mais aussi les incidences sur la vie personnelle et professionnelle de chaque individu. La crise COVID a joué un rôle de révélateur de **l'importance cruciale du numérique** dans les conditions de travail, l'éducation, les services marchands et non marchands, la continuité des soins, le service public et tant d'autres domaines essentiels. Si le numérique peut être **source de résilience, d'émancipation** pour un territoire comme la Corse, il peut aussi porter des dérives : surveillance de masse, prédation sur les données personnelles, atteintes environnementales, surconsommation, manipulations.

Face à cette ambivalence du numérique, la Corse a fait le choix d'un **numérique au service de la cohésion, du développement** et de **l'émancipation économique, sociale, culturelle et environnementale**. Elle a fait le choix d'un numérique choisi plutôt que d'un numérique subi. Pour cela, une **réflexion collective** a été engagée pendant plus d'une année, ponctuée de concertations et d'échanges avec **l'ensemble des acteurs du territoire**. Incarnée autour de l'ambition SMART ISULA, la Corse a fait le choix d'un **numérique éthique et responsable** plutôt qu'un numérique aliénant, consumériste et orienté sur le progrès technologique à tout prix.

2. SMART ISULA : 3 ambitions fondatrices

Smart isula repose sur trois ambitions fondatrices :

Une Corse connectée, ouverte sur le monde et sur la Méditerranée.

En tout premier lieu, il s'agit d'offrir un **accès universel** à des infrastructures numériques à haut et très haut débit sur l'ensemble de ses territoires pour y favoriser le développement d'entreprises, mais aussi un épanouissement social et culturel ouvert sur le monde.

Faire de la Corse une **île connectée** c'est également l'opportunité de construire un nœud d'interconnexion dans le bassin méditerranéen, un **lien entre les îles** et entre le Nord et le Sud de la Méditerranée.

Une île inclusive au sein de laquelle chacun peut trouver sa place, s'émanciper.

L'**accompagnement** de chaque Corse et de chaque territoire dans les **usages numériques** est une priorité. Il faut développer l'inclusion numérique afin d'offrir au plus grand nombre la capacité d'agir et de transformer la société sans en être exclu.

C'est un enjeu majeur souligné encore par l'indice de fragilité numérique et que la crise COVID a mis en lumière avec les exclus du numérique.

Une île résiliente, qui sait innover pour s'inscrire pleinement dans une stratégie de transition écologique, énergétique et environnementale.

Le numérique doit être au service des **défis écologiques** pour permettre à la Corse d'être un territoire en mouvement susceptible d'anticiper les crises, d'en minimiser les effets, d'**innover**, d'**évoluer** en préservant ses fondamentaux environnementaux, culturels et humains.

3. SMART ISULA

Un cadre éthique préalable :

« Quel numérique voulons-nous pour la Corse ? »

SMART ISULA ne pouvait se construire sans poser auparavant le cadre de confiance indispensable au déploiement de ses ambitions. Dès les premiers travaux, sept valeurs éthiques fondatrices ont vu le jour :

Ces sept principes constituent le socle d'une charte des valeurs SMART ISULA autour de laquelle se construiront les ambitions numériques de la Corse.



CAPACITANT :

Un numérique qui renforce les capacités humaines, qui développe le pouvoir de créer et d'agir, plutôt que d'aliéner ou de soumettre.



FRUGAL :

Un numérique économe en énergie et en matière, favorisant la transition écologique plutôt que l'accroissement des émissions et l'épuisement des ressources.



DÉMOCRATIQUE :

Un numérique au service des libertés fondamentales et de la démocratie, et qui construit une maîtrise collective des systèmes techniques et des plateformes.



INCLUSIF :

Un numérique qui permet à tous d'être acteurs de la société et qui favorise la diversité. Un numérique qui combat les inégalités sociales et les discriminations.



PROTECTEUR :

Un numérique qui défend les libertés, protège la vie privée, favorise la confiance.



ÉQUITABLE :

Un numérique qui répartit la valeur économique au sein de la société, qui favorise les solidarités.



INNOVANT :

Un numérique qui ouvre l'innovation, facilite l'innovation sociale, intègre mieux les parties prenantes et les impacts.

4. SMART ISULA : Sept thématiques pivots et un socle d'infrastructures souveraines

Une phase de diagnostic et un cycle d'ateliers ont permis de mettre en lumière les forces mais aussi les faiblesses du territoire, les aspirations des acteurs qui composent la société corse, les domaines sur lesquels capitaliser et les secteurs sur lesquels il est indispensable de mettre à disposition des moyens pour combler le retard et ouvrir de nouveaux horizons. La démarche a amené à définir 7 thématiques prioritaires ainsi qu'un socle d'infrastructures :

1. UNE ÎLE APPRENANTE QUI DONNE LE POUVOIR D'AGIR :



l'omniprésence du numérique dans les sphères privées et professionnelles interroge le pouvoir d'agir de chacun. Il est indispensable d'offrir à chaque Corse les conditions lui permettant de dépasser sa condition de simple utilisateur, consommateur ou produit de l'industrie du numérique pour **devenir un citoyen à part entière**. Il faudra mettre à disposition de l'ensemble de la société les moyens d'apprendre et de se former tout au long de la vie en prêtant une attention particulière aux plus fragiles. Un réseau d'accompagnants numériques doit mailler l'ensemble afin de développer la capacité d'agir dans un environnement de plus en plus dématérialisé. Cette ambition doit permettre de faire émerger une société apprenante construite autour d'une intelligence collective émancipatrice.

2. UNE ÎLE PORTEUSE D'UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

le numérique doit être mis au service d'une approche **écologique, environnementale et durable** de la Corse. Il doit contribuer à rendre les **territoires plus résilients** face aux crises sanitaires et environnementales. Il est urgent de mobiliser les forces transformatrices du numérique au service de quatre grandes causes : la **préservation de l'environnement**, l'**autonomie alimentaire**, la **transition énergétique**, la **valorisation** et le **traitement des déchets**. Pour cela, il faudra catalyser et fédérer les énergies, outiller et accélérer les dynamiques locales, renforcer l'efficacité des communautés.

- LE SOCLE -

UNE ÎLE DOTÉE D'INFRASTRUCTURES SOUVERAINES GARANTES DE SON DÉVELOPPEMENT :

ces sept thématiques ne pourront s'incarner sans s'assurer de la **maîtrise des infrastructures numériques** de la Corse. Elles concernent les réseaux de télécommunications (Très Haut Débit fixe et mobile, câbles sous-marins) mais aussi des infrastructures de nouvelle génération avec l'**internet des objets**, les **centres de données** (datacenters) et les **plateformes de service territoriales**.

Ces infrastructures essentielles doivent être territorialisées autour d'un **cadre de gouvernance propre à la Corse** afin de garantir une architecture souveraine, maîtrisée et de confiance.



Sept thématiques pivots et un socle d'infrastructures souveraines

3. UNE ÎLE FAVORISANT LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE SES ENTREPRISES :



la transformation numérique reste lente et parfois douloureuse dans un tissu entrepreneurial essentiellement composé de TPE. Les entreprises manquent souvent de la taille critique nécessaire pour faire du numérique un vrai levier de développement. Toutefois, la Corse dispose d'un potentiel qui ne demande qu'à s'exprimer. Un tissu de **startups innovantes**, des **entreprises volontaires** face à l'adversité, une **puissance publique** attentive. Pour réussir la transformation numérique, il faut désormais **mobiliser un écosystème d'acteurs** susceptibles d'accompagner les entreprises tant sur l'offre de service que sur l'expression des besoins.



4. UNE ÎLE QUI RENFORCE LA RÉSILIENCE DE SES TERRITOIRES :

en Corse, la question de la réduction des inégalités, de l'accès aux services publics et à la santé doit être posée dans ses dimensions sociale et territoriale. Les contraintes spécifiques de la Corse, île montagne, pèsent fortement sur le dynamisme et la vitalité de ses territoires ruraux. Par ailleurs, le vieillissement de la population appelle des solutions adaptées. Le numérique doit **renforcer les solidarités intergénérationnelles** comme les **solidarités de territoires**. Il offre l'opportunité de **recréer des services de proximité**, l'attractivité nécessaire à une nouvelle vitalité démographique et un nouveau rééquilibrage entre l'urbain et le rural. Paradoxalement, le numérique doit permettre de recréer de la proximité dans les territoires par l'intermédiation de nouveaux acteurs et de nouvelles pratiques. C'est par là qu'il deviendra un **stimulateur d'innovation locale** et de renouveau des territoires.

5. UNE ÎLE EN MOUVEMENT VERS UN « REACQUISTU CULTURALE » :



l'**identité de la Corse** s'est construite au fil des siècles. Elle est spécifique, complexe et porte un **patrimoine historique, culturel et linguistique** particulier qu'il convient de valoriser et d'**inscrire dans la modernité**.

Il est nécessaire de favoriser un mouvement de **préservation**, d'**appropriation** et de **valorisation** susceptible de garantir son épanouissement. Le numérique doit participer activement à ce renouveau linguistique, culturel et patrimonial en fabriquant des **biens communs ouvertes à tous**. Ainsi, il offrira à l'identité insulaire un champ d'innovation et de création inédit pour projeter les spécificités culturelles à l'échelle planétaire, mais aussi pour les inscrire comme un levier d'intégration et d'émancipation.

Sept thématiques pivots et un socle d'infrastructures souveraines



6. UNE ÎLE SOLIDAIRE QUI REMET LE CITOYEN AU CŒUR DE L'ACTION PUBLIQUE :

l'efficience de l'action publique en Corse est fortement conditionnée par la capacité de construire des services publics **au plus proche des besoins de la société civile**. Il faut pour cela recentrer les services publics numériques autour d'approches centrées sur l'utilisateur.

Plus que jamais, sous l'effet conjugué de la création de la nouvelle Collectivité de Corse, d'une crise sanitaire qui appelle un **renouveau des solidarités**, d'une volonté politique affichée par le conseil exécutif de **recomposition du lien social** et de **soutien aux plus démunis**, le numérique constitue un moteur de la transformation des politiques publiques.

Il doit œuvrer à **remettre le citoyen au centre de l'action publique** avec de nouvelles dynamiques couplant démocratie représentative et démocratie participative.



7. UNE ÎLE RESPONSABLE DE LA DONNÉE QU'ELLE PRODUIT :

la Collectivité de Corse est depuis 2013 un **territoire pionnier de l'ouverture des données publiques** en faisant de la transparence sur l'utilisation des données une priorité. Il est nécessaire d'aller plus loin dans ce domaine pour définir une stratégie politique visant à renforcer la **souveraineté publique territoriale** sur les données publiques et les données d'intérêt général. Il faut s'assurer que les données produites en Corse restent utiles à la Corse, qu'elles ne deviennent pas une ressource spéculative livrée à des intérêts particuliers.

Il faut aussi œuvrer à construire un service public de la donnée susceptible de promouvoir et de défendre les intérêts collectifs de la Corse et des Corses.

5. SMART ISULA

Un arbre dynamique de projet

Chaque thématique SMART ISULA révèle de nombreuses pistes de projets et représente ainsi une branche maîtresse de l'« arbre SMART ISULA » et chaque projet une feuille de cet arbre. La référence à l'arbre met en évidence le **caractère évolutif et organique** de l'écosystème rattaché à SMART ISULA. Certaines composantes de l'arbre ont vocation à croître, d'autres à disparaître dans un **mouvement continu d'innovation**.

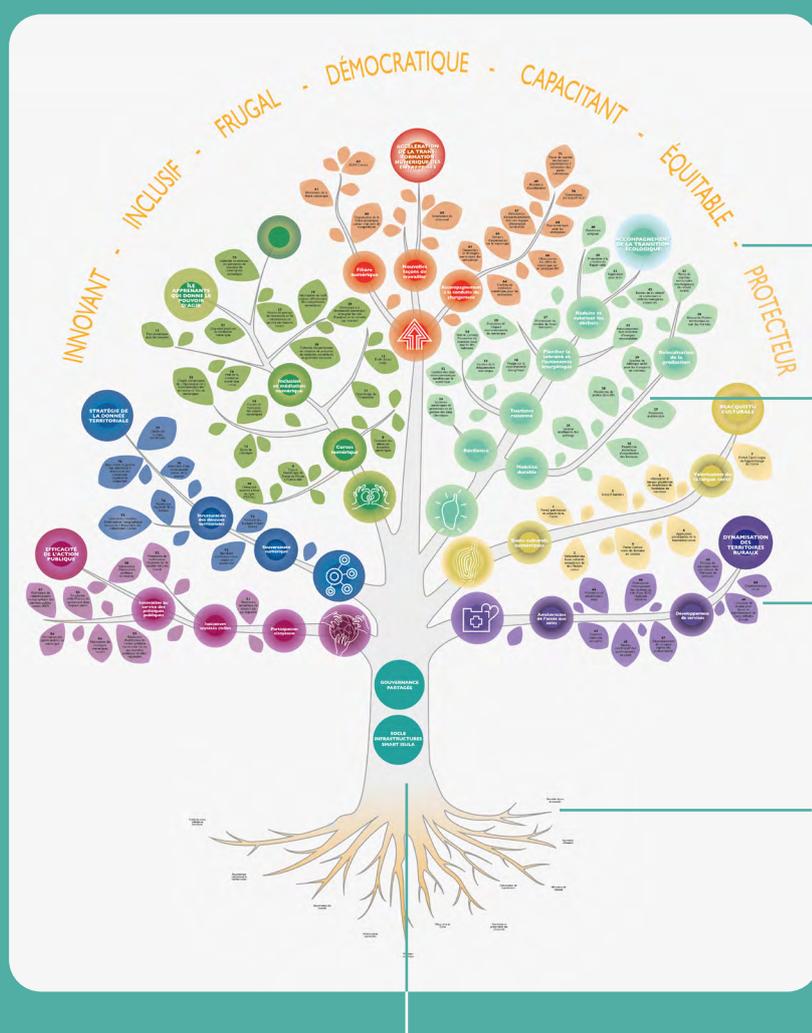
Ainsi, l'arbre SMART ISULA symbolise :

Dans sa canopée, les valeurs éthiques;

Dans ses branches, les thématiques prioritaires;

Dans ses feuilles, les projets;

Dans ses racines, le socle d'infrastructures;

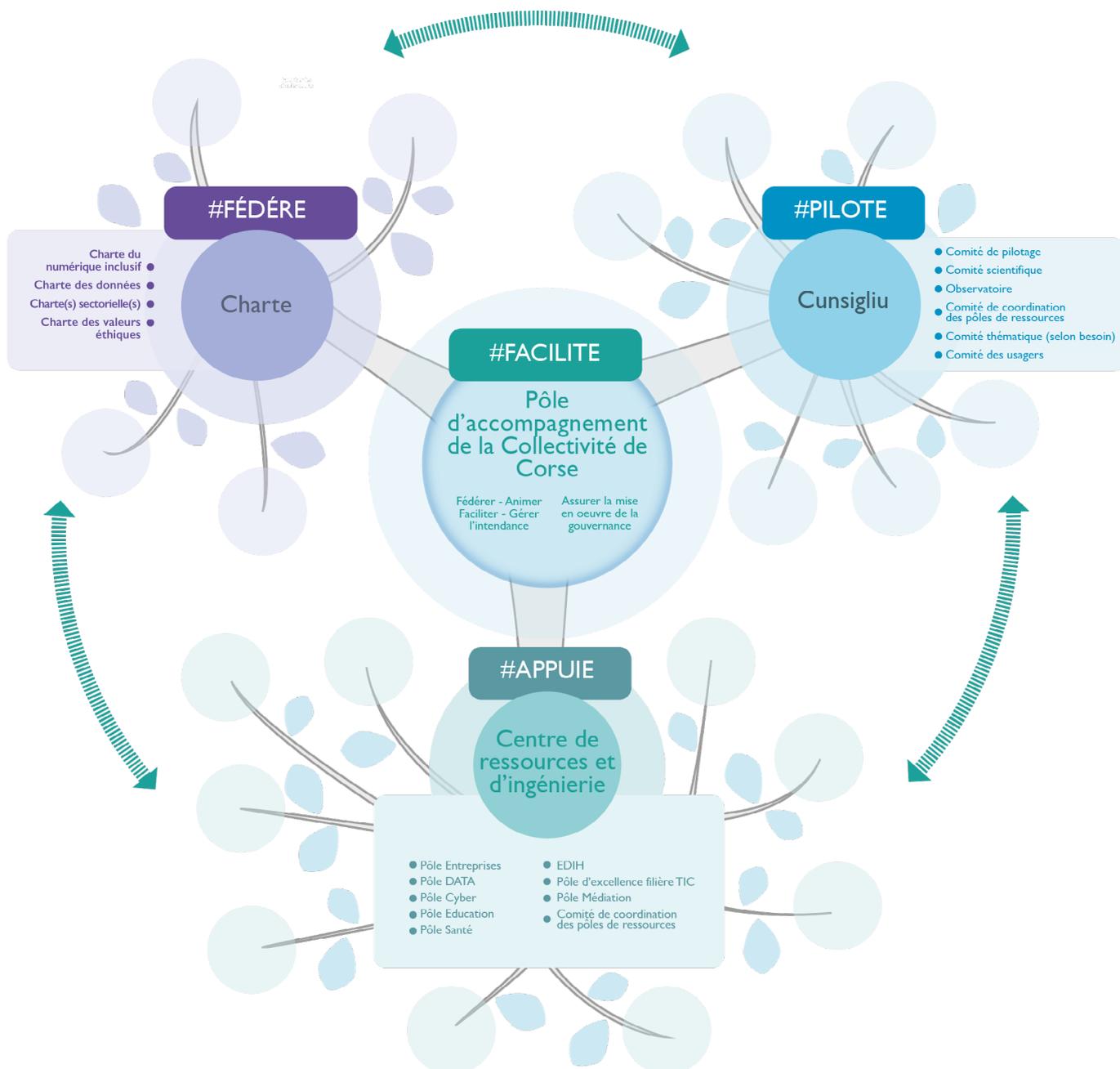


Dans son tronc, la gouvernance et les outils permettant sa croissance. L'arbre SMART ISULA caractérise l'armature souple et évolutive de l'ambition numérique de la Corse. Au fil des ateliers et des travaux, des dizaines de feuilles « projets » d'initiative publique, privée ou de la société civile ont vu le jour sur les branches « thématiques ».

6. SMART ISULA

Une gouvernance réinventée

SMART ISULA s'incarne autour d'un cadre de gouvernance **renforcé, multi partenarial**, au sein duquel la Collectivité de Corse joue un rôle clé d'accompagnement, d'animation et de coordination. Cette gouvernance est un **catalyseur d'intelligence collective** au service de la stratégie SMART ISULA, au sein duquel se fédèrent, se libèrent et se structurent les énergies. Ce cadre de gouvernance SMART ISULA se décline autour de quatre composantes (cf. Schéma ci-après) :



Une gouvernance réinventée

1. Une charte **SMART ISULA** fondatrice de la dynamique d'acteurs. C'est autour de cette Charte que s'incarne les choix éthiques et sociétaux en lien avec la question : « quel numérique voulons-nous pour la Corse ? »

- Cette charte se décline, dans sa version de base, autour de trois corpus de valeurs :

1- les valeurs éthiques,

2- les valeurs liées à la donnée,

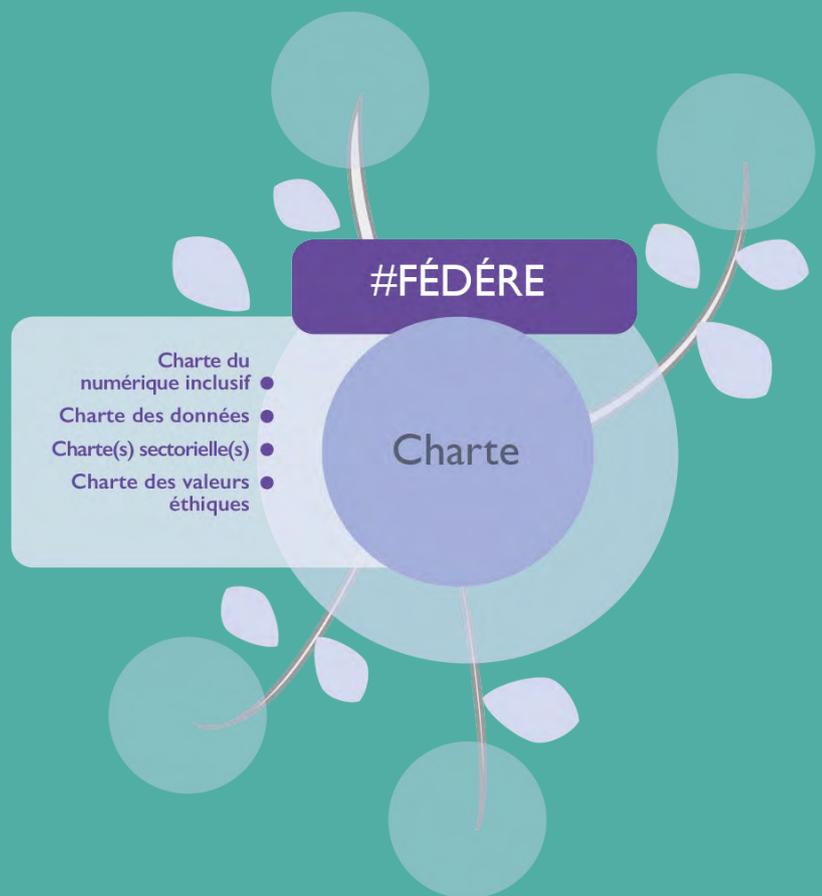
3- les valeurs liées au numérique inclusif.

Elle offre :

- un référentiel partagé permettant d'adhérer à la dynamique **SMART ISULA**.

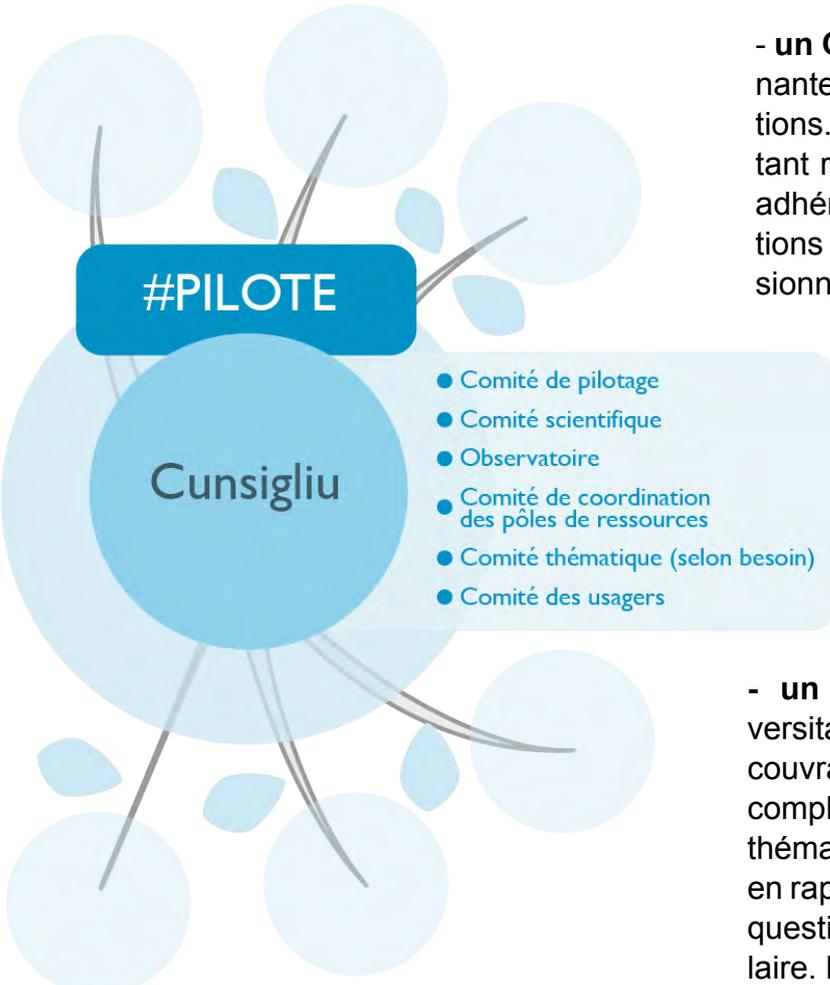
- un cadre de cohérence d'ensemble pour aiguiller les financements, les structures porteuses de projets, les communautés d'acteurs (porteurs de projets ou offreurs de services...).

- une approche critique inédite sur le progrès technologique et les modèles dominants.



Une gouvernance réinventée

2. Une instance de Gouvernance (CUNSIGLIU SMART ISULA), garante de la démarche SMART ISULA. Elle assure le maintien de l'écosystème et la croissance de l'Arbre. Elle est composée des organes suivants :



#PILOTE

Cunsigliu

- Comité de pilotage
- Comité scientifique
- Observatoire
- Comité de coordination des pôles de ressources
- Comité thématique (selon besoin)
- Comité des usagers

- **un Comité de pilotage** à la présidence tournante. Il impulse et suit les grandes orientations. Il est composé des institutions souhaitant rejoindre la démarche SMART ISULA en adhérant à ses valeurs : collectivités, institutions publiques ou privées, branches professionnelles, partenaires sociaux...

- **un Comité d'usagers** tirés au sort à partir de candidatures citoyennes, qui permet de mieux prendre en compte les besoins du terrain et de la société. Ses représentants siègent au COPIL,

- **un Comité scientifique** composé d'universitaires et d'experts dans des domaines couvrant les questions numériques dans leur complexité. Il fournit au Cunsigliu une veille thématique, une approche critique des sujets en rapport avec l'évolution technologique et les questions qu'elle soulève dans la société insulaire. Il noue des relations avec les milieux universitaires, détecte et propose des projets de collaboration scientifique. Il pilote les travaux de l'observatoire des transformations numériques. Ses représentants siègent au COPIL,

- **un Comité de coordination des pôles de ressources** composé des représentants des pôles de ressources. Un représentant siège au COPIL,

Une gouvernance réinventée

- **des Collèges thématiques** propres à un sujet donné ou à une thématique particulière. Les collèges sont créés ou arrêtés selon l'évolution de l'écosystème SMART ISULA.

- **un Observatoire des transformations numériques** pour suivre la croissance de l'Arbre SMART ISULA, mesurer ses effets et étudier les effets anthropologiques du numérique sur la société insulaire.

3. Un centre de ressources et d'ingénierie pour atteindre une taille critique, faire monter en compétences et mettre en capacité les acteurs. Ce centre de ressources et d'ingénierie est articulé autour :



- **de Pôles de ressources thématiques** qui émergent à l'initiative de collectifs d'acteurs qui se reconnaissent dans les principes de gouvernance et les valeurs de SMART ISULA. Les pôles de ressources sont des structures d'accompagnement qui adhèrent à la charte SMART ISULA. Ils sont issus d'initiatives publiques ou privées visant à mettre à disposition une ingénierie d'accompagnement en mode « service public ».

- **un Comité de coordination des pôles de ressources** animé par la Collectivité de Corse assure la complémentarité et la cohérence globale des dispositifs.

Une gouvernance réinventée

4. Un pôle d'accompagnement SMART ISULA au sein de la Collectivité de Corse pour :

- assurer la bonne mise en œuvre des outils de la gouvernance dès 2021 ;
- fédérer les acteurs de la gouvernance, animer et faciliter les échanges, gérer l'intendance et garantir la bonne conduite des travaux ;
- assurer l'animation du comité de coordination entre les pôles de ressources thématiques du centre de ressources et d'ingénierie.

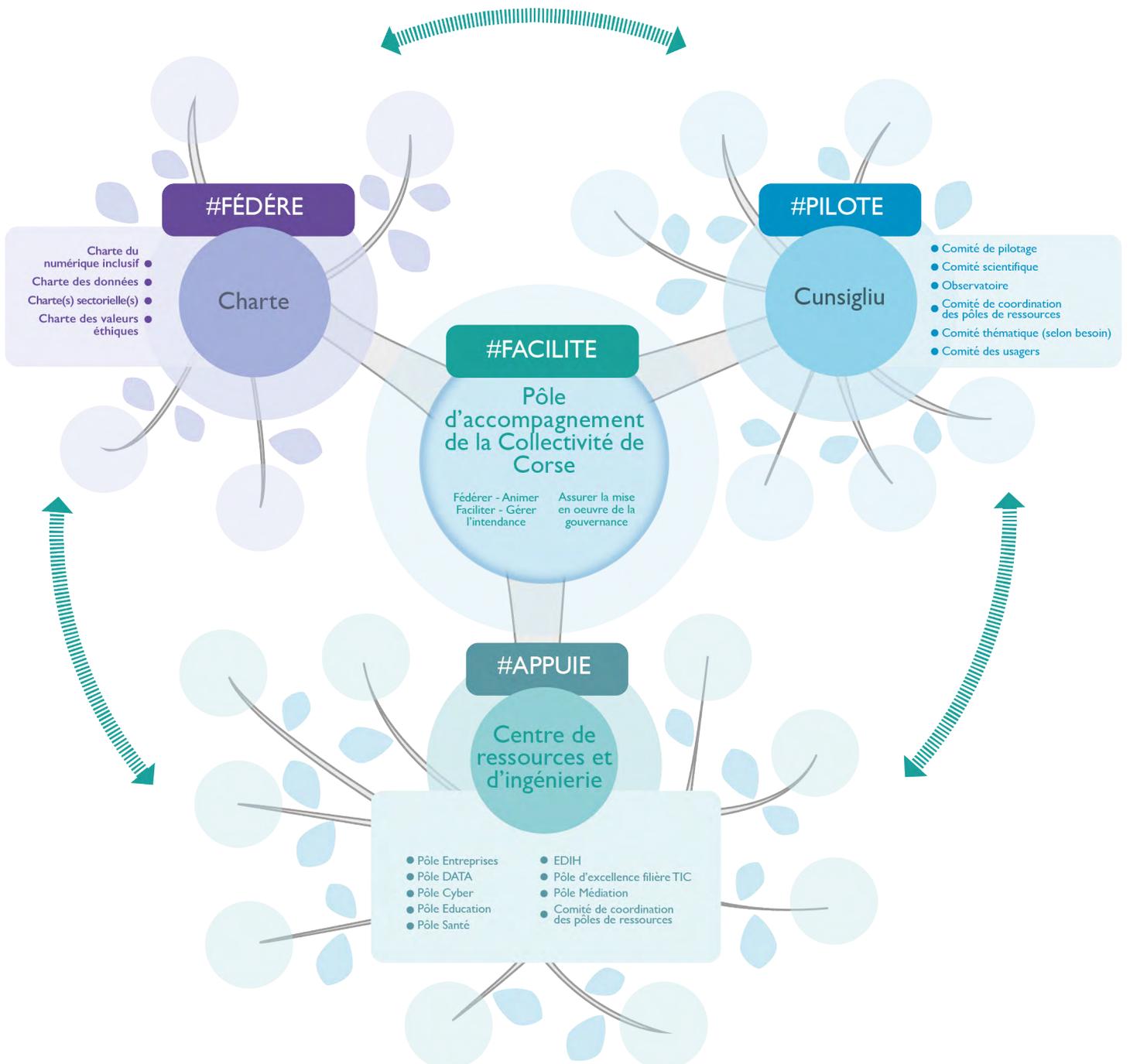
#FACILITE

Pôle
d'accompagnement
de la Collectivité de
Corse

Fédérer - Animer
Faciliter - Gérer
l'intendance

Assurer la mise
en oeuvre de la
gouvernance

SCHÉMA DE GOUVERNANCE



Mise en page et
créations graphiques

l'agence
supdesign